

Cabinet de Maître Jérôme COUTELIER-TAFANI
Avocat à DRAGUIGNAN
1021 avenue du Colonel Brooke 83700 Saint Raphaël
Tél : 04.94.46.92.32
cabinet@coutelieravocats.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

UN BATIMENT EN MAÇONNERIE DE CONSTRUCTION ANCIENNE élevé de trois étages sur rez-de-chaussée et cave situé à LE LUC (Var) 30 Rue Emile Combes, composé au rez-de-chaussée d'UN DEGAGEMENT, d'UN DEBARRAS et d'un GARAGE et au 1^{er} étage d'UN APPARTEMENT de type T2 d'une superficie de 39,85 m² environ et d'UNE CHAMBRE INDEPENDANTE et, formant les LOTS 1 à 5 de l'état descriptif de division figurant au cadastre de ladite Commune Section C N° 217 pour 76 m²

MISE A PRIX : 150.000 €
avec faculté de baisse libre jusqu'à ce qu'une enchère se produise

VISITE ASSUREE SUR PLACE PAR
La SCP ACTAZUR BERGE RAMOINO WISS
Commissaires de Justice à DRAGUIGNAN
LE MERCREDI 3 JANVIER 2024 de 10 Heures à 11 Heures

(RENSEIGNEMENTS FOURNIS TOUS LES JOURS DE 14 H à 16 H
Réf. Dossier 2100529)

L'adjudication aura lieu le vendredi 12 janvier 2024 à 9 H 30 aux enchères publiques à l'audience du Juge de l'Exécution Tribunal Judiciaire de DRAGUIGNAN, au Palais de Justice de ladite Ville, 11 Rue Pierre Clément 83300 DRAGUIGNAN.

NOMS ET QUALITE DES PARTIES

La présente vente est poursuivie à la requête de :

Maître Pierre-Alexandre LECA, mandataire judiciaire, demeurant à DRAGUIGNAN (Var) 13 Rue de la République agissant en qualité de fonctions auxquelles il a été nommé suivant jugement du Tribunal de Commerce de DRAGUIGNAN en date du 28 MAI 2019

Ayant pour Avocat Maître Jérôme COUTELIER TAFANI, Avocat au Barreau de Draguignan, demeurant 1021 avenue du Colonel Brooke 83700 SAINT-RAPHAËL.

DESIGNATION DES BIENS

TELLE QUE CELA RESULTE DU PROCES-DESCRIPTIF DU 8 JUIN 2022

Dans un ensemble immobilier en copropriété situé à LE LUC (Var) 30 Rue Emile Combes figurant au cadastre de ladite Commune Section C N° 217 pour 76 m² ayant fait l'objet d'un état descriptif de division dressé le 17 SEPTEMBRE 1966 et demeuré annexé à un acte de partage reçu par Maître REY, Notaire à LE LUC EN PROVENCE, le 10 NOVEMBRE 1966 publié le 15 DECEMBRE 1966 Volume 2126 N° 23, à savoir :

UN BATIMENT EN MAÇONNERIE DE CONSTRUCTION ANCIENNE élevé de trois étages sur rez-de-chaussée et cave composé :

- Au rez-de-chaussée, d'UN DEGAGEMENT, d'UN DEBARRAS de 9,13 m² environ et d'un GARAGE de 40,24 m² environ
- Au premier étage à gauche, d'UN APPARTEMENT de type T2 d'une superficie de 39,85 m² environ comportant une entrée/séjour, une cuisine, une pièce à usage de chambre séparée du séjour par des pavés de verre et ne disposant pas de fenêtre, une salle d'eau équipée d'une baignoire, d'un WC et d'une vasque
- Au premier étage à droite, d'UNE CHAMBRE INDEPENDANTE d'une superficie de 9,68 m² environ comportant une pièce principale et une salle d'eau.

formant les LOTS 1 à 5 de l'état descriptif de division

Occupation : Le rez-de-chaussée ne semble pas occupé et le premier étage est loué

Syndic d'immeuble : Aucun

CLAUSE - PAIEMENT DU PRIX

Il est porté à la connaissance de l'adjudicataire que la règle de l'article R643-3 du Code de Commerce s'applique, à l'exclusion de toute autre, et notamment que cette règle prévaut sur celle édictée dans les clauses et conditions générales du cahier des conditions de vente :

"Dans les trois mois de l'adjudication, l'adjudicataire verse au compte de dépôt ouvert par le liquidateur à la Caisse des Dépôts et Consignations, la totalité du prix de l'adjudication y compris, les intérêts au taux légal à compter du jour où la vente est devenue définitive jusqu'au jour du paiement. Passé ce délai, le liquidateur lui enjoint par lettre recommandée avec demande d'avis de réception de faire le versement sous peine de réitération des enchères".

CONDITIONS POUR ENCHERIR

Les enchères ne seront reçues, conformément à la loi, que par le ministère d'Avocat postulant près le Tribunal Judiciaire devant lequel la vente est poursuivie.

A compter du 1^{er} SEPTEMBRE 2019, dans tous les cas, tout enchérisseur devra remettre préalablement à son avocat l'attestation prévue à l'article R 322-41-1 du Code des Procédures Civiles d'Exécution.

Il devra en outre lui remettre un chèque de banque à l'ordre du Bâtonnier séquestre ou une caution bancaire irrévocable du dixième de la mise à prix, sans que le montant puisse être inférieur à 3.000 €.

ENCHERES ET MISE A PRIX

L'adjudication aura lieu le vendredi 12 janvier 2024 à 9 H 30 aux enchères publiques à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de DRAGUIGNAN, au Palais de Justice de ladite Ville, 11 Rue Pierre Clément 83300 DRAGUIGNAN sur la mise à prix de :

MISE A PRIX : 150.000 €

avec faculté de baisse libre jusqu'à ce qu'une enchère se produise

Frais et droits en sus.

Pour tous autres renseignements s'adresser aux Avocats de Draguignan qui ont seuls qualité pour enchérir, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente N° 22/04799 s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de DRAGUIGNAN, 11 Rue Pierre Clément 83300 DRAGUIGNAN, où il est déposé ou au Cabinet de l'avocat poursuivant.

L'Avocat : Maître Jérôme COUTELIER-TAFANI